



Plus de 48 h après son interpellation, le président du MRC, Maurice Kamto, n'a toujours pas été notifié des charges ayant conduit à son arrestation, selon une information relayée par le média Jeune Afrique.

Le professeur **Maurice Kamto** a passé sa deuxième nuit de garde à vue dans les locaux du Groupement d'intervention opérationnel (GSO), où il a dormi sur un matelas posé sur le sol. Si tout indique que l'opposant camerounais n'a subi aucune violence physique, sa nuit aurait été perturbée à plusieurs reprises par les agents du GSO, « parfois pour des raisons fallacieuses », indique une source anonyme.

Les avocats du président national du MRC affirment par ailleurs avoir été empêchés de rencontrer leur client, qui n'a eu droit qu'à une visite d'un membre de sa famille depuis son transfert à Yaoundé. « **Il s'agit ni plus ni moins d'une arrestation arbitraire. Sinon, comment peut-on interpellé quelqu'un à son domicile, le placer en garde à vue, avant de chercher le motif de sa détention ?** », A dénoncé **Olivier Bibou Nissack**, le porte-parole de Maurice Kamto, au téléphone de Jeune Afrique.

Dans un communiqué rendu public le 29 janvier, l'ONG Amnesty international a dénoncé une « intensification de la répression à l'encontre de l'opposition et des militants des droits de l'homme au Cameroun », réclamant une libération « sans conditions des personnes arrêtées.